ID: 004-200072304-20240206-D202406-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 6 février 2024

DELIBERATION N°2024/06

DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Date de convocation : 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Date de convocation : 31 janvier 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 26 Présents : 18 Absent(s) : 8

dont suppléé(s) : 1dont représenté(s) : 7

Résultat du vote :

Votants: 26

dont « pour » : 26dont « contre » : 0dont « abstentions » : 0

PRESENTS:

Mmes BARDIN Régine, GARCIER-RICHAUD Hélène, JACQUES Elisabeth, MATTERA Wendy, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra et VAGINAY RICOURT Sophie (quitte la séance après le vote de la guestion n°8).

MM. BARNEAUD Christophe (quitte la séance après le vote de la question n°8), BOUGUYON Yvan (quitte la séance après le vote de la question n°8), CAPEL Denis, FORTOUL Jacques, GASTON Arnaud, MARTIN Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ORTUNO Miguel (quitte la séance après le vote de la question n°8), PELLOUX Jacques et TRON Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES:

Mmes **ALLEMANDI** Florence (pouvoir à VAGINAY-RICOURT Sophie), **BANCILLON BOË** Fabienne (pouvoir à BARNEAUD Christophe), **GARCIER** Clarisse (pouvoir à BOUGUYON Yvan), et **DONNEAUD** Chantal (pouvoir à GASTON Arnaud).

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (pouvoir à JACQUES Elisabeth), **ISOARD** Bernard (pouvoir à M. TRON Jean-Michel), **OLIVERO** Albert (suppléé par MARTIN Jacques) et **REYNAUD** Frédéric (pouvoir à REYNAUD Sandra).

Secrétaire de séance : Mme BARDIN Régine

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

ID: 004-200072304-20240206-D202406-DE

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

C.C.V.U.S.P. - Séance du 6 février 2024 Ordre n°6

Délibération n°2024/06

Classification ACTES: 4.2. Personnel contractuel

OBJET: DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

Le Conseil de Communauté.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services « culture et patrimoine », « activités pleine nature » et « services techniques » ;

CONSIDERANT qu'en prévision de la période hivernale, il est nécessaire de renforcer les services techniques :

CONSIDERANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique précité ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application du 1° de l'article 332-23 du Code Général de la Fonction Publique. A ce titre, seront créés :
 - Au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil des musées du 18 juin au 23 septembre 2024 ;
 - Au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe pour exercer les fonctions de guide des fortifications du 1er mai au 30 septembre 2024 et du 19 octobre au 3 novembre 2024;
 - Au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de *quide culturel* du 1^{er} juin au 30 septembre 2024;
 - Au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de technicien des activités de pleine nature du 15 mai au 15 septembre 2024 ;
 - Au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 1e classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de technicien des activités de pleine nature du 15 mai au 15 septembre 2024 ;
 - Au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent de médiation autour du pastoralisme du 1er juillet au 31 août 2024 ;
 - Au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de ripeur du 1er juillet au 8 septembre 2024 inclus;

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

ID: 004-200072304-20240206-D202406-DE

C.C.V.U.S.P. - Séance du 6 février 2024 Ordre n°6

Délibération n°2024/06

Classification ACTES: 4.2. Personnel contractuel

- Au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de mécanicien et ripeur du 3 juin au 31 août 2024 ;
- Au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques du 17 juin au 6 septembre 2024;
- Au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques du 9 décembre 2024 au 15 mars 2025 ;
- DIT que Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2024 de la CCVUSP, chapitre 012 - dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus, Pour extrait certifié conforme.

> La Présidente, Mme Elisabeth JACQUES

